

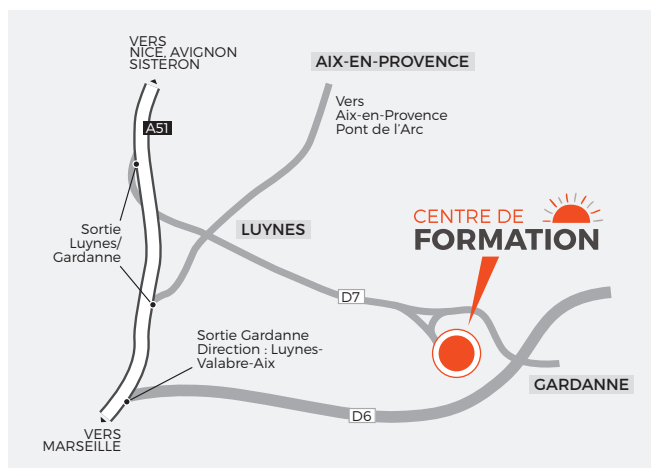
VOTRE CFPPA

Situé dans un très beau cadre, le centre de formation de Valabre se trouve dans un parc forestier proche des villes de Gardanne et d'Aix-en-Provence. Les apprenants bénéficient sur le site d'un self, de salles informatiques, d'un centre de documentation et de ressources.



+ LES PLUS DU CFPPA

- Suivi individualisé, aide personnalisée
- Bonne intégration dans le monde du travail
- Compétences développées par le CFPPA, recherchées par les entreprises
- Une exploitation agricole, support pédagogique et d'expérimentation

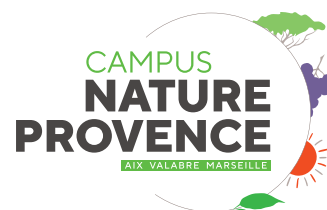


CFPPA - AIX-VALABRE

Chemin du Moulin fort - 13548 Gardanne Cedex
Tél. : 04 42 58 46 41 - cfppa.aix-valabre@educagri.fr



Likez, partagez, abonnez-vous à notre page !
www.facebook.com/CFPPAValabreMarseille



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

CENTRE DE FORMATION

PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION
AGRICOLES

AIX-VALABRE
MARSEILLE

MÉTIERS VERTS



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

JARDINIER PAYSAGISTE



FORMATION EN APPRENTISSAGE



campusnatureprovence.com



CAPA

JARDINIER PAYSAGISTE



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Emploi d'ouvrier qui exécute des tâches suivant les directives qui lui sont données par l'employeur ou le chef d'équipe. Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales.

Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé(e) de 16 à 30 ans, entrée possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en fin de 3ème,
- Maîtriser la lecture, l'écriture et les 4 opérations,
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'entretien et de création de jardin espaces verts ou une collectivité territoriale,
- Satisfaire à l'entretien individuel de motivation.

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée). Le candidat prend contact directement avec notre organisme de formation qui lui adresse un dossier de candidature.

LES DÉBOUCHÉS

Le CAPA JP a pour objectif premier l'insertion professionnelle, mais la poursuite d'études est possible vers :

- Bac Pro Aménagements paysagers
 - BP Aménagements paysagers
 - BP Métiers de la piscine
 - CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- la préoccupation croissante pour le cadre de vie, fait des ces métiers une activité en expansion.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Alternance entre entreprise et centre de formation sur 2 ans.

400h de formation par an (1 semaine par mois en centre)

Statut : salarié sous contrat d'apprentissage.

Niveau de formation : Niveau V.

UNE FORMATION MODULAIRE VISANT L'ACQUISITION DE SAVOIRS-FAIRE PROFESSIONNELS

THÈMES ABORDÉS (800H)

RÉALISER EN SÉCURITÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Sciences : Biologie végétale – Protection des végétaux – Sol – Climat – Reconnaissances des végétaux

Pratiques et techniques des aménagements de l'espace relatives au végétal et aux infrastructures

EFFECTUER DES TRAVAUX LIÉS À L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

Sciences et techniques des équipements et des matériels

S'ADAPTER À DES ENJEUX PROFESSIONNELS LOCAUX

Sciences et techniques d'un aménagement de jardin urbain hors-sol

AGIR DANS DES SITUATIONS DE LA VIE COURANTE À L'AIDE DE REPÈRES SOCIAUX

Histoire Géographie – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONTRIBUANT À SA CONSTRUCTION PERSONNELLE

Lettres – Éducation socioculturelle

INTERAGIR AVEC SON ENVIRONNEMENT SOCIAL

Langue vivante – Sciences économiques et sociales

LES CHIFFRES CLÉS

28 000 ENTREPRISES PRIVÉES

91 000 EMPLOIS VISÉS DANS LE PRIVÉ

85 000 EMPLOIS DANS LE PUBLIC

(Sources : UNEP 2015, CNFPT)

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- ✓ Formation individualisée, assistance scolaire individuelle
- ✓ Lien fort , entreprise — apprenti — centre de formation
- ✓ Insertion et intégration vers l'emploi facilitée
- ✓ Formation technique et pratique.

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI, AIDE NON DÉDUITE

Age de l'Apprenti	1ère Année	2ème Année
16 à 17 ans	27 %	39 %
	411€	593 €
Entre 18 et 20 ans	43 %	51 %
	654 €	775 €
21 à 25 ans	53 %	61 %
	806 €	928 €
Plus de 26 ans	Salaire le plus élevé, entre le Smic et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	

A titre indicatif, en % du SMIC au 01/01/2019 : 1521,22 € brut

POUR EN SAVOIR PLUS OU S'INSCRIRE

Contactez-nous par téléphone ou par mail

VALABRE

Tél : **04 42 65 78 68** - nathalie.sanchez@educagri.fr